|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/111-F** |
| **29 août 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDU  DE LA  PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Mardi 4 juin 2024, de 14 h 35 à 17 h 50  **Président**: M. Frédéric SAUVAGE (France) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Point sur l'état d'avancement du processus de transformation et feuille de route pour la transformation | [C24/52](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0052/fr), [C24/73](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0073/en) |
| 2 | Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union | [C24/27](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0027/fr) |
| 3 | Renforcement de la présence régionale de l'UIT | [C24/25](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0025/fr), [C24/79](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0079/fr), [C24/98](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0098/fr), [C24/100](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0100/fr) |

# 1 Point sur l'état d'avancement du processus de transformation et feuille de route pour la transformation (Documents [C24/52](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0052/fr) et [C24/73](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0073/fr))

1.1 Le Chef par intérim de l'Équipe chargée de la transformation présente le Document C24/52, qui rend compte de l'état d'avancement du processus de transformation visant à atteindre l'excellence institutionnelle, ainsi que le Document C24/73, qui contient la feuille de route de l'UIT pour la transformation institutionnelle, sur la base des informations mises à jour et de la méthodologie présentées dans le Document C24/52. La transformation a pour but l'obtention de résultats précis qui reflètent les améliorations de l'efficacité institutionnelle, évaluées par des indicateurs clairs et mesurables.

1.2 De nombreux conseillers souscrivent au contenu des documents présentés et expriment leur satisfaction à cet égard, tout en formulant des observations concernant certains points détaillés, la clarté des objectifs et l'accent mis sur l'excellence en matière de ressources humaines et l'innovation institutionnelle. Les progrès réalisés à ce jour dans le processus de transformation sont louables. L'amélioration de la passation de marchés et l'optimisation des ressources financières, qui contribueront à rendre l'Union plus attrayante pour de nouveaux partenaires et bailleurs de fonds, sont particulièrement bienvenues. Il est important que le processus de transformation soit bien financé, afin de refléter les ambitions recherchées et l'importance fondamentale du processus pour l'UIT, l'objectif étant d'améliorer la fourniture des services de l'Union aux membres.

1.3 Plusieurs conseillers soulignent que le processus de transformation, qui prendra probablement plusieurs années et aura des répercussions considérables sur les activités de l'Union, devrait être financé par le budget ordinaire et non par les économies réalisées. Compte tenu des contraintes budgétaires, il serait essentiel de hiérarchiser les initiatives dans un souci d'efficacité maximale, et de faire un rapport complet au Conseil et au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR).

1.4 Certains conseillers se félicitent du lancement du programme à l'intention des jeunes professionnels et de l'accent mis sur le recrutement de personnes originaires de pays les moins avancés, lesquels sont actuellement sous-représentés au sein du personnel. Le programme se traduira par la diffusion d'idées nouvelles et améliorera les résultats du processus de transformation. La transformation du site web de l'UIT revêt également une importance cruciale pour mobiliser les jeunes.

1.5 Un conseiller est d'avis que les responsabilités de l'équipe chargée de la transformation, telles qu'elles sont énoncées dans le Document C24/52, devraient être alignées sur le mandat de l'équipe et le champ d'application des activités de transformation et qu'un document sur le mandat de l'équipe chargée de la transformation devrait être fourni.

1.6 En réponse aux nombreuses questions posées par les conseillers, le Chef par intérim de l'Équipe chargée de la transformation explique que le rôle de l'Équipe consiste à recenser les améliorations nécessaires et à promouvoir et suivre les activités de transformation entreprises par les équipes compétentes à l'échelle de l'ensemble du secrétariat. Même s'il est fait appel à un appui extérieur pour certaines initiatives du processus de transformation, la majeure partie des travaux seront effectués en interne. La participation des parties prenantes a joué un rôle très important dans le processus, en particulier pour acquérir des compétences spécifiques en matière de gestion du changement et de communication, afin de systématiser les processus de communication interne et externe. La collaboration avec le Conseil du personnel constitue un élément essentiel et des propositions sont formulées pour chaque initiative, afin de faire en sorte que le personnel dispose des compétences nécessaires pour les processus concernés. Les rapports soumis au Conseil et à ses groupes de travail seront normalisés à mesure que le processus progressera. Le plan de transformation fera l'objet d'une évaluation des risques en ce qui concerne les risques liés à la mise en œuvre du plan et de risques externes et internes. Des échanges réguliers ont également eu lieu avec les jeunes, dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes, à l'UIT.

1.7 S'agissant des questions relatives au financement, l'intervenant dit que, dans la mesure où le processus de transformation a été élaboré au milieu d'un cycle budgétaire, les fonds nécessaires n'ont pas encore été identifiés dans le budget ordinaire. Le montant de 1 354 000 CHF indiqué dans le Document C24/52 correspond à un nouveau financement en attente d'approbation et est destiné à faciliter le processus de transformation jusqu'au prochain cycle budgétaire. Aucune estimation du coût total de la transformation n'est actuellement disponible car les besoins seront évalués au cours de l'exercice à venir, en vue de leur inclusion dans le processus de budgétisation ordinaire à l'avenir. Au sein de l'Union, diverses sources de financement peuvent être utilisées – voire le sont déjà, dans certains cas – pour des initiatives liées au processus de transformation. Le chiffre cité de 700 000 CHF au titre des systèmes et des outils ne représente pas le montant total du financement nécessaire pour les mesures à prendre en ce qui concerne les systèmes, les processus et les outils, qui n'ont pas encore été pleinement évalués, mais plutôt le montant de l'excédent de fonds actuellement disponible. La feuille de route pour la transformation – et les calendriers connexes – devront être optimisés sur la base du financement actuellement disponible.

1.8 S'agissant des questions relatives à la transformation numérique, l'orateur souligne que les propositions figurant dans le rapport d'Ernst & Young sont prises en compte par l'UIT, mais que, dans le cas de la transformation, le processus ne s'effectuera pas en bloc, car il serait contre-productif de mener une transformation numérique globale de façon isolée. Les propositions seront mises en œuvre initiative par initiative, une fois que les outils numériques et les autres outils requis pour chaque processus de transformation seront connus et que les fonds disponibles le permettront. Cela explique également pourquoi certains calendriers peuvent sembler assez longs. La mise à jour du système de gestion des identités et des accès est prête, mais pour des raisons pratiques, son lancement est reporté jusqu'à la fin des grandes manifestations et réunions de l'Union, y compris la session du Conseil.

1.9 En ce qui concerne les indicateurs et les critères de référence, les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) présentés dans l'annexe du Document C24/52 sont fondés sur des mesures communes utilisées par différents types d'entités. Certains seront mesurés à l'aide de données numériques et d'autres à l'aide d'enquêtes réalisées auprès des employés, selon le cas. Le recours à l'analyse comparative sera évalué sur la base de la disponibilité d'indicateurs similaires provenant d'autres organisations connexes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et les indicateurs seront modifiés en conséquence. Une fois que des objectifs appropriés auront été fixés, dans les mois à venir, des tableaux de bord fondés sur les indicateurs IFP permettront aux membres de recevoir des informations sur l'état d'avancement du plan de manière continue.

1.10 Le kit sur la gestion de la performance a déjà fourni aux responsables des outils leur permettant de procéder à des évaluations de la performance dans le cadre du système de suivi existant, lequel doit être revu et modifié afin d'inciter les fonctionnaires à obtenir de meilleurs résultats. Les travaux se poursuivent pour améliorer les performances du service d'assistance informatique sans en augmenter le budget. L'importance du cadre de responsabilité est reflétée à la fois dans le processus de transformation par initiative et dans l'examen général des règles et procédures ainsi que des systèmes de justice interne et de responsabilisation; les travaux visant à harmoniser le cadre de contrôle interne avec les autres cadres de responsabilité sont déjà en cours.

1.11 S'agissant de la simplification du processus de recrutement, l'orateur dit que le processus de transformation vise à accélérer le délai de recrutement en améliorant les opérations internes, sans empiéter sur les règles et procédures de recrutement actuelles ou les modifier, et sans limiter le nombre de candidats.

1.12 Le Conseil **prend note** des progrès réalisés à ce jour dans le processus de transformation et des incidences financières indiquées au § 7 du Document C24/52, ainsi que de la feuille de route figurant dans le Document C24/73.

1.13 La Secrétaire générale tient à remercier les conseillers pour leurs observations et leur appui dans le cadre du processus de transformation. La participation des parties prenantes, qui joue un rôle essentiel dans le processus, comprend à la fois la mobilisation interne de l'ensemble du personnel, de la direction et du Comité de coordination, ainsi que le dialogue extérieur avec les États Membres et avec les partenaires du système des Nations Unies dans le contexte de l'ONU 2.0. Il a été pris note des demandes sollicitant plus de clarté dans les présentations futures, un plus grand nombre de rapports, des indicateurs fondamentaux de performance plus clairs ainsi que l'identification et la gestion des risques.

# 2 Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (Document [C24/27](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0027/fr))

2.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C24/27 sur la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union et le Secrétariat général, qui rend compte de la mise en œuvre de la Résolution 191 (Rév. Bucarest, 2022) et des mesures prises pour organiser au mieux les travaux afin d'assurer une bonne gouvernance de la coordination intersectorielle, notamment par l'intermédiaire du Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF). Ce document est lié au rapport annuel de l'Union (Document C24/35) et au rapport sur la mise en œuvre du concept d'"Une UIT unie dans l'action" (Document C24/17). Parmi ces mesures figurait également une séance d'information sur les réunions du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG) tenues en 2024, sous la présidence de M. Fabio Bigi.

2.2 Le Président du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) fait le point sur les travaux de ce groupe. Le groupe a poursuivi ses travaux sur les priorités thématiques que sont l'accessibilité, les changements climatiques et la participation à distance, un coordonnateur ayant été désigné pour chaque thème. À sa dernière réunion, le groupe a décidé de nommer un quatrième coordonnateur chargé de traiter du thème de la transformation numérique durable. Parmi les questions spécifiques qui ont été traitées par le groupe figurent l'harmonisation du site web de l'UIT; les tableaux de mise en

correspondance des activités des trois Secteurs et du Secrétariat général et des Résolutions des différentes conférences et assemblées; et l'amélioration des mécanismes permettant aux Secteurs de formuler des observations sur le plan stratégique.

2.3 Plusieurs conseillers soulignent l'importance de la coordination, se félicitent des travaux accomplis à ce jour et se disent favorables à ce que ces travaux soient poursuivis. L'exercice de mise en correspondance offre un aperçu plus large et plus clair des Résolutions des trois Secteurs, ce qui contribuera à l'élaboration d'une proposition de stratégie pour traiter le nombre croissant de domaines d'intérêt mutuel, éviter les doubles emplois et faciliter les travaux du GTC-FHR.

2.4 Les conseillers soulignent en outre l'importance de la coordination intersectorielle pour chaque initiative de l'UIT, y compris l'action du secteur du numérique pour l'environnement, l'Alliance pour l'innovation et l'entreprenariat au service de la transformation numérique et la réduction de l'écart en matière de normalisation. Un conseiller demande instamment que le groupe axé sur la transformation numérique durable soit renforcé et que ses travaux soient rendus plus visibles sur le site web. Un conseiller demande que les thèmes soient associés aux indicateurs IFP et que les risques qui découleraient d'un manque de coordination entre les trois Secteurs soient également identifiés. Il conviendrait d'analyser plus avant le rôle des bureaux régionaux dans la coordination des travaux. Certains conseillers font état du travail qui se poursuit en vase clos: grâce à une meilleure coordination des efforts entre les trois Secteurs, on pourrait éviter les doubles emplois et partager plus efficacement les ressources et les financements. Il conviendrait d'envisager une coordination entre le Groupe ISC-TF et le Groupe ISCG pour une meilleure intégration de leurs travaux.

2.5 En réponse aux observations et aux questions soulevées par des conseillers, le représentant du Secrétariat général indique que des informations complètes sur les domaines d'intérêt commun identifiés dans le cadre des exercices de mise en correspondance sont visibles sur le site web de l'UIT, depuis la page d'accueil du Secrétariat général, sous l'onglet "Coordination intersectorielle". En ce qui concerne le rôle des bureaux régionaux, les directeurs des bureaux sont membres du Groupe ISC-TF et ont donc pleinement pris part aux discussions. En ce qui concerne les risques, des mesures d'atténuation visant à atténuer les risques liés à la coordination intersectorielle ont été définies dans le Document C24/49, relatif au renforcement de la gestion des risques et du système de contrôle interne. La question concernant une plate-forme unifiée pour les réunions à distance a été examinée par le Groupe ISCG, et de plus amples informations figurent dans le rapport sur la participation à distance, en application de la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP (Document C24/61).

2.6 Le Conseil **prend note** du Document C24/27.

2.7 Le Vice-Secrétaire général note avec satisfaction les retours d'information exprimés concernant la coordination intersectorielle et l'intérêt manifesté par les conseillers pour cette question. La tâche n'a pas été facile, comme en témoigne la liste croissante de Résolutions et la liste correspondante de thèmes d'intérêt communs sur le site web de l'UIT. Le Groupe ISC-TF fonctionne bien et ses travaux ont été rationalisés, avec une composition claire, un programme ciblé et une bonne collaboration avec le Groupe ISCG.

# 3 Renforcer la présence régionale de l'UIT (Documents [C24/25](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0025/fr), [C24/79](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0079/fr), [C24/98](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0098/fr) et [C24/100](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0100/fr))

3.1 L'Adjoint par intérim au Directeur du BDT dit que le Document C24/25 rend compte de la contribution de la présence régionale de l'UIT à l'accomplissement du mandat de l'Union. Il donne des renseignements sur les activités menées au niveau régional pour mettre en application le plan stratégique de l'UIT, le Plan d'action de Kigali et les initiatives régionales. ainsi que sur la mise en œuvre des activités sur le terrain par les bureaux hors siège de l'UIT, activités sur lesquelles des précisions sont données aux § 3.3 à 3.8 du document destiné au BR, au TSB et au Secrétariat général et dans le document du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications visé au § 3.2, en ce qui concerne le BDT. Les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT ont continué d'assumer un double rôle important en tant qu'agents d'exécution et de suivi. Six forums régionaux de l'UIT sur le développement organisés en 2023 et 2024 ont attiré plus de 1 500 parties prenantes dans le monde entier, offrant ainsi une tribune efficace pour examiner la mise en œuvre des initiatives de l'UIT. Une partie importante des forums a été consacrée à des tables rondes de mise en relation dans le cadre de la Coalition P2C, dans le cadre desquelles les parties prenantes ont pris des engagements.

3.2 Le Conseiller de l'Australie présente une contribution (Document C24/79) sur la promotion de l'efficience et de l'efficacité du fonctionnement des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont à l'avant-garde des travaux de l'UIT et jouent un rôle crucial dans l'exécution des projets d'assistance et de renforcement des capacités au niveau des pays dans toutes les régions. Il est donc essentiel de continuer à améliorer ces bureaux pour que le maximum de ressources et de financements soient déployés sur le terrain, et cette amélioration doit être un élément central des plans de transformation de l'UIT. Dans le document soumis, l'Australie fait part de ses données d'expérience, afin de fournir certains domaines prioritaires à examiner par le Secrétariat. L'Australie s'est également félicitée des Documents connexes C24/98 et C24/100, soumis par le Mexique.

3.3 La conseillère du Mexique présente le Document C24/98 qui vise à reconnaître l'importance que revêt le renforcement de la présence régionale et qui contient une série de propositions relatives au niveau et à l'affectation des financements pour les bureaux régionaux, le renforcement de leur autonomie et la décentralisation de la prise de décisions, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des projets, des manifestations et des activités; la spécialisation technique du personnel des bureaux régionaux; la désignation de coordonnateurs pour les trois Secteurs dans les bureaux régionaux, qui rendront compte au Directeur régional; la définition des attentes vis-à-vis des bureaux régionaux; et le renforcement de la coordination et de la communication des activités, projets et initiatives des bureaux régionaux et de la participation.

3.4 Plusieurs conseillers et un observateur mettent en avant l'utilité des bureaux hors siège et leur contribution aux projets et programmes locaux en faveur d'une connectivité efficace et de la transformation numérique, en citant des exemples à l'appui.

3.5 Les conseillers appuient largement l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la présence régionale de l'UIT et les contributions de l'Australie et du Mexique. Plusieurs conseillers appuient la demande en faveur d'une plus grande autonomie et font observer que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle pourrait être obtenue en renforçant la communication et les processus entre le siège et les bureaux régionaux. Plusieurs conseillers s'accordent à dire que les bureaux régionaux devraient avoir la capacité d'exécuter des projets et de répondre aux besoins spécifiques des pays de leur région. Les améliorations requises comprennent notamment l'élaboration d'indicateurs IFP et de rapports financiers appropriés et transparents et la fourniture d'un financement suffisant, en particulier pour les bureaux de zone. Un conseiller recommande d'établir des lignes directrices pour élargir la coopération entre l'UIT et les pays, afin de renforcer la coopération et d'attirer éventuellement davantage de contributions volontaires pour la planification et la mise en œuvre des projets. Il appelle l'attention sur le fait que certaines régions tireraient profit d'un renforcement de la coopération au niveau sous-régional et sur les difficultés particulières que pose la communication dans des régions où plus d'une langue officielle de l'UIT est utilisée.

3.6 Les conseillers souscrivent à l'appel lancé en faveur de l'intégration du concept d'une UIT unie dans l'action dans la fourniture de services au sein des bureaux régionaux, en mettant davantage l'accent sur les questions relatives à l'UIT-R et à l'UIT-T. Un conseiller demande que les Secteurs de l'Union soient mobilisés au sein des bureaux régionaux afin de renforcer le rôle joué par les Bureaux, étant entendu que ces propositions auront des incidences financières. Une autre conseillère est d'avis que les trois Secteurs devraient être représentés sur un pied d'égalité dans les bureaux régionaux et souhaiterait comprendre comment le personnel est affecté aux différents bureaux.

3.7 Des conseillers rappellent que la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) dispose que l'UIT doit examiner la présence régionale lorsque le Conseil le lui demande, et un conseiller, appuyé par deux autres conseillers, rappelle qu'une telle demande a été formulée et officiellement enregistrée à la session de 2023 du Conseil, mais qu'il semble qu'il n'y ait pas encore eu de suite à cette demande. Un examen aurait été opportun et conforme aux objectifs de transformation de la direction. Il serait bon d'avoir une mise à jour sur l'état d'avancement de l'examen et de faire figurer, dans le compte rendu de la session de 2024 du Conseil, un engagement ferme de mener à bien cet examen et de faire rapport au Conseil à sa session de 2025. Si possible, il serait souhaitable de faire rapport plus tôt au(x) groupe(s) de travail compétent(s) du Conseil.

3.8 Le Conseiller de l'Inde exprime sa fierté concernant l'ouverture d'un centre d'innovation au bureau de zone de New Delhi. Il a notamment appelé l'attention de la direction de l'UIT sur le fait qu'aucun chef du Bureau de zone de l'UIT à New Delhi n'ait été nommé pendant plus d'un an et demi, ce qui a eu des répercussions sur le nombre d'activités mises en place. Bien qu'un certain nombre d'activités très diversifiées aient été menées dans le Centre d'innovation, notamment sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, la santé numérique et les systèmes d'alerte avancée, il convient d'aller plus loin dans les projets.

3.9 Le Conseiller de la Pologne, s'exprimant au nom de 16 pays, croit comprendre que le bureau de Moscou envisage d'organiser un atelier en coopération avec une tierce partie qui a appuyé des activités contraires à la Charte des Nations Unies. Les bureaux régionaux représentent l'UIT dans son ensemble au sein de leurs régions respectives, et il est essentiel que leurs activités soient conformes aux valeurs et aux principes de l'Union et à la Charte des Nations Unies. L'intervenant demande au Secrétaire général de veiller à ce que les bureaux régionaux se conforment strictement aux directives internes de l'UIT lors du choix des

partenaires pour les manifestations et à ce qu'il soit fait preuve de diligence raisonnable, en particulier lorsqu'il s'agit de planifier la participation de tiers. La conseillère de la Bulgarie associe sa délégation à la position exprimée par les 16 pays.

3.10 Le Président dit qu'un représentant du BDT répondra aux questions soulevées à la séance plénière suivante.

3.11 Il en est ainsi **décidé**.

La Secrétaire générale: Le Président:

D. BOGDAN-MARTIN F. SAUVAGE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_